

Le Guide du candidat

Candidate's Guide

Conseil d'administration / Board of Directors

Printemps / Spring 2023



**Fédération
québécoise
de la montagne
et de l'escalade**

TABLE DES MATIÈRES

La FQME	1
Le Conseil d'administration	2
Critères d'éligibilité	3
Implication demandée	3
Profil d'expérience et compétences recherchés	4
Le processus d'élection	6
Le comité Élection	6
Dates importantes (sujettes à changement)	6
The FQME	7
The Board of Directors	8
Eligibility Criteria	8
Participation Requirements	8
Competencies and Experience	9
The Election Process	11
The Election Committee	11
Important Dates (subject to changes)	11

1. La FQME

La Fédération québécoise de la montagne et de l'escalade (FQME) est un organisme sans but lucratif créé le 23 janvier 1969.

Par la collaboration des différentes parties prenantes, la FQME s'assure de la pérennité des activités de montagne et d'escalade en développant son réseau d'accès, en promouvant et en encadrant une pratique sécuritaire.

Elle s'active autant sur le plan du loisir que sur le plan sportif afin d'en faire bénéficier l'ensemble des intervenants sur le territoire québécois.

La vision de l'entreprise, c'est d'être la référence de tous les acteurs provinciaux et reconnus internationalement, la FQME se distingue pour son esprit mobilisateur.

Elle insuffle l'engouement et l'estime des Québécoises et Québécois, de tous âges et de tous niveaux d'expertise, à pratiquer les activités de montagne et d'escalade.

Elle unifie les différents acteurs du milieu et favorise la performance et le développement des athlètes.

Ses valeurs sont :

- La **passion** : Nous travaillons avec ferveur et nous avivons la flamme de tous les pratiquants d'activité de montagne et d'escalade.
- La **pérennité** : Nous recherchons un développement durable de la pratique en intégrant équitablement les éléments environnementaux, sociaux et économiques.
- L'**éducation** : Nous sensibilisons les pratiquants au respect du milieu naturel et nous nous impliquons dans le réseau éducatif en soutenant les pratiquants, les professionnels et les entraîneurs.
- La **sécurité** : Nous sommes proactifs et prenons tous les moyens raisonnables pour assurer la sûreté des participants et des professionnels du milieu. Nous faisons la promotion des meilleures pratiques.
- La **santé** : Nous encourageons les saines habitudes de vie et la pratique d'activité physique. Nous nous appliquons au développement à long terme des athlètes tant sur le plan récréatif que compétitif.
- L'**accessibilité** : Nous rendons disponible l'ensemble des lieux de pratique à tous les types de clientèle.
- La **concertation** : Nous agissons de manière que les différents acteurs du milieu s'accordent dans un but commun afin d'assurer la représentativité de tous.

2. Le Conseil d'administration

La FQME est dirigée par un conseil d'administration formé de onze bénévoles (11) qui sont élus. Parmi les onze membres du conseil d'administration, cinq sont les représentants des commissions de la fédération (Clubs, Ski, Sites et accès, Sportive, Formation).

Le conseil d'administration détermine le plan stratégique, les orientations et lignes directrices, ainsi que les priorités de la fédération. Il est imputable de la gouvernance de la fédération, et a une responsabilité fiduciaire.

Le président, le vice-président, le trésorier et le secrétaire, ainsi que les participants aux comités statutaires sont désignés parmi les administrateurs lors de la première réunion du conseil d'administration suivant l'assemblée générale annuelle, par l'ensemble des administrateurs.

3. Critères d'éligibilité

Qui peut devenir administrateur?

Toutes les personnes ayant une adresse de résidence au Québec et ayant 18 ans ou plus peuvent déposer leur candidature, qu'ils soient membres ou non de la FQME, **sauf**:

- Les ex-employés de la FQME ou leur famille immédiate, pour une période de 3 ans suivant la fin de leur emploi (5 ans pour un employé qui a été congédié).
- Les personnes ayant déclaré faillite, ou qui ont été déclarées coupables d'une infraction criminelle pouvant avoir un lien avec le rôle d'administrateur, tels que le vol ou la fraude.
- Les personnes qui ont fait l'objet d'une décision d'un Conseil d'administration révoquant leur mandat d'administrateur en vertu de leur règlement sur les normes d'éthique et de déontologie des administrateurs du conseil d'administration.
- Les personnes ayant des liens contractuels (ententes de biens et services) avec la FQME, ou ayant l'intention d'en développer en cours de mandat en tant qu'administrateur.

4. Implication demandée

Quel est l'investissement de temps requis des administrateurs? Suis-je prêt(e) à m'engager?

Le temps qui doit être consacré au conseil d'administration peut varier en fonction du travail à accomplir, mais il faut compter **de 10 à 15 heures / mois** :

- Préparation et participation aux réunions du conseil.
 - 1 à 2 heures de préparation.

- 2 à 3 heures de rencontre (8 à 12 rencontres par an).
- Participation et travail au sein des **comités statutaires***.
 - Comité gouvernance, comité ressources humaines, comité finances, comité élection.
 - 6 à 10 heures par mois, selon le volume de travail.
- Participation à un ou des **comités/projets spéciaux***.
 - Commissions de ski, sites et accès, formation, sportive et clubs.
 - Heures selon le volume de travail

*L'implication dans un comité statutaire et/ou un(e) commission est suggérée pour tous les membres du C.A. La répartition se fait sur la base de l'intérêt des membres et des besoins du conseil.

5. Profil d'expérience et compétences recherchés

Afin de bien réaliser son mandat, le conseil d'administration doit viser à être composé d'individus ayant des compétences qui couvrent un éventail d'expériences et de domaines.

Idéalement, les candidat(e)s ont un profil qui combine une formation académique, une expérience professionnelle (idéalement en tant qu'administrateur au sein d'un conseil d'administration) et des compétences parmi les domaines suivants :

- Le leadership d'entreprise et la gestion
- La gouvernance
- Le marketing, médias et communications
- Les affaires juridiques
- La comptabilité et la finance
- La gestion du risque
- La planification stratégique
- Le développement organisationnel
- Les levées de fonds, philanthropie, commandites et subventions

- La gestion des ressources humaines
- L'éthique

De plus, le conseil d'administration favorise les candidatures de gens qui:

- Ont de l'expérience au sein d'un conseil d'administration et en gouvernance d'organisme à but non lucratif.
- Ne sont pas employés, gestionnaires, ou ayant des intérêts dans une entreprise dont les activités sont directement ou indirectement liées à l'industrie de l'escalade, du ski de montagne, ou de plein air en montagne.
- Sont bilingues (français/anglais).
- Lui permettent de réaliser ses objectifs de parité, de diversité, d'inclusion, et de représentation de la communauté.
- Représentent bien les valeurs que la FQME souhaite véhiculer.
- Ont de l'expérience d'administration dans le domaine de l'escalade, du ski de montagne, ou autres sports et loisirs.
- Connaissent le système québécois des sports et loisirs et ses acteurs.
- S'impliquent à titre de bénévole au sein de la FQME ou d'un organisme de sports et loisirs.

Pour l'élection du printemps 2023, sept (7) postes sont à pourvoir au conseil d'administration, dont des postes de représentant du CA pour les comités et commissions. Les administrateurs qui occupent présentement quatre de ces sept postes ont l'intention de se présenter pour un nouveau terme.

Le conseil souhaite privilégier les candidat(e)s qui:

- **Ont de l'expérience préalable en tant que membre d'un conseil d'administration**
- **Ont des compétences en ressources humaines, affaires juridiques, ou levées de fonds, philanthropie, commandites et subventions**
- **Ont une connaissance approfondie de l'escalade ou du ski de montagne**

Aussi, les candidats qui désirent représenter une des commissions devraient avoir une expérience significative pertinente et un intérêt marqué pour le développement de ces activités.

6. Le processus d'élection

Les candidat(e)s intéressé(e)s à se joindre au conseil d'administration doivent:

1. Compléter le [formulaire de mise en candidature](#)
2. Faire parvenir par email à l'adresse dg@fqme.qc.ca un **CV qui valorise les compétences et expériences recherchées** par le conseil d'administration.

Les candidatures reçues seront soumises au comité Élection, qui se chargera d'en faire l'analyse et d'émettre des recommandations en fonction des besoins du C.A.

Le comité d'élection contactera les candidat(e)s retenu(e)s afin d'obtenir l'autorisation de vérifier les antécédents, ainsi que l'autorisation de communiquer l'information nécessaire aux membres pour que ceux-ci puissent faire un vote éclairé.

7. Le comité Élection

Le comité Élection est composé de :

- 4 membres de la FQME
- 1 administrateur

Si les candidatures reçues ne proposent pas le profil et les compétences recherchées visant à combler les postes à pourvoir au cours d'une élection, le conseil d'administration se réserve le droit de laisser le ou les postes vacants.

Les candidatures recommandées seront transmises aux membres. Les membres pourront ensuite consulter les candidatures et voter virtuellement pour les nouvelles personnes élues sur le C.A.

8. Dates importantes (sujettes à changement)

- 12 décembre au 16 janvier, minuit : Appel à candidatures.
- 17 janvier au 16 mars : Analyse des candidatures et recommandations.
- 21 mars au 21 avril : Scrutin.
- Date à confirmer : Dévoilement des nouveaux administrateurs lors de l'AGA.

1. The FQME

The Fédération Québécoise de la Montagne et de l'Escalade (FQME) is a non-profit organization created on January 23, 1969.

Through collaboration with stakeholders, the FQME ensures the sustainability of mountain and climbing activities by developing its network, as well as promoting and supervising safety.

It is involved in both leisure and competitive activities, in order to benefit all stakeholders in Quebec.

The FQME stands out for its mobilizing spirit, and its vision is to be a benchmark for all provincial and international actors.

It inspires the passion and esteem of Quebecers of all ages and all levels of expertise, to take part in mountain and climbing activities.

It seeks to unify and collaborate with stakeholders, and promotes the performance and development of athletes.

Its values are :

- **Passion** : We work with enthusiasm and we stoke the flame of all practitioners of mountain and climbing activity.
- **Sustainability** : We seek a sustainable development of activities by striving to integrate the environmental, social and economic elements.
- **Education** : We create awareness for practitioners to respect and care for their environment, and we are involved in the educational network by supporting practitioners, professionals and coaches.
- **Safety** : We are proactive and take all reasonable means to ensure the safety of participants and professionals in the field. We promote best practices.
- **Health** : We encourage healthy lifestyles and physical activity. We are committed to the long-term development of athletes both recreationally and competitively.
- **Accessibility** : Our network is made available to all types of practitioners.
- **Consultation** : We act in such a way that the various actors agree on a common goal and we strive to ensure everyone is represented.

2. The Board of Directors

The FQME is managed by a board of directors made up of eleven (11) elected volunteers, five of which represent the commissions of the Federation (Clubs, Ski, Sites & Accesses, Competitions and Education).

The board of directors determines the strategic plan, orientations and guidelines, as well as the priorities of the federation. The directors are accountable for the governance of the federation, and have a fiduciary responsibility.

The president, vice-president, treasurer and secretary, as well as the participants to the statutory committees are appointed from among the directors at the first meeting of the board of directors following the annual general meeting by all the directors.

3. Eligibility Criteria

Who can become a director?

Anyone with an address of residence in Quebec and who is 18 years of age or over can apply, whether or not they are members of the FQME, **except**:

- Former FQME employees and their immediate families, for a period of 3 years following the end of their employment (5 years if the employee was terminated)
- Persons who have declared bankruptcy, or who have been convicted of a criminal offense that may be related to the role of administrator, such as theft or fraud.
- Persons whose mandate as a director has been revoked by decision of a Board of Directors because of regulations on ethics standards and professional conduct for directors.
- Persons having contractual links (like goods and services agreements) with the FQME, or intending to develop them during their term of office as director.

4. Participation Requirements

How much time do I need to devote to my work as a director? Can I commit myself?

The time that must be devoted to the board of directors may vary depending on the work to be done, but it requires **10 to 15 hours / month**:

- Preparation and participation in board meetings.
 - 1 to 2 hours of preparation.
 - 2 to 3 hours of meetings (8 to 12 meetings per year).
- Participation and work within the **statutory committees** *.
 - Governance committee, human resources committee, finance committee, election committee.
 - 6 to 10 hours per month, depending on the volume of work.
- Participation and work within the **commissions/special projects** *.
 - Commissions for ski, sites and accesses, education, competitions and clubs.
 - Hours depending on the volume of work.

*Involvement in one statutory committee and/or commissions/special projects is suggested for all board members. The distribution of roles is made on the basis of the interest of the members and the needs of the board.

5. Competencies and Experience

In order to successfully carry out its mandate, the board should aim to be composed of individuals with skills that span a range of backgrounds and fields.

Ideally, candidates have a profile that combines academic training, professional experience and skills from the following areas:

- Corporate leadership and management
- Governance
- Marketing, media and communications
- Legal affairs
- Accounting and finance
- Risk management
- Strategic planning

- Organizational development
- Fundraising campaigns, philanthropy, sponsorships and grants
- Human resources management
- Ethics

In addition, the board of directors encourages applications from people who:

- Have experience as a member of a board of directors and in governance for a non-profit organization.
- Are not employees, managers, or have interests in a company whose activities are directly or indirectly related to the climbing, backcountry skiing and alpine touring, or the outdoor industry.
- Are bilingual (French / English).
- Will help attain its aspirations of parity, diversity, inclusion, and representation of the community.
- Represent the values that the FQME wishes to convey.
- Have management experience in the field of climbing, backcountry skiing/alpine touring, and other outdoor sports.
- Have knowledge of the Quebec sports and recreation network and its stakeholders.
- Are involved in the FQME as volunteers, or similar sports and recreation organizations.

For the 2023 election, seven (7) board member positions are available, including board representatives for committees and commissions. Also note that of the seven positions, four current members of the board whose term is ending have the intention of running for a new term.

The board wishes to prioritize candidates who:

- **Have prior experience as board members.**
- **Have experience and/or training in human resources, legal affairs, or fundraising, philanthropy, sponsorships and grants.**
- **Have extensive experience climbing and/or backcountry skiing and alpine touring.**

Also, candidates who are interested in representing one of the commissions should have significant relevant experience and a strong interest in the development of these activities.

6. The Election Process

Candidates interested in joining the board of directors must:

1. Complete the [online nomination form](#)
2. Send an email to dg@fqme.qc.ca containing a **resume that highlights the skills and experience sought by the board of directors**

The applications received will be submitted to the Election Committee, who will review them, and through analysis and due diligence, will make recommendations based on the needs of the board.

The election committee will contact the selected candidates to obtain permission to conduct background checks, as well as authorization to communicate the necessary information to members so that they can properly choose the candidate(s) they want to vote for.

7. The Election Committee

The Election Committee is composed of:

- 4 FQME members
- 1 board director

If the submitted applications do not match the competencies and experience required to fill vacancies during an election, the Board reserves the right to leave the position(s) vacant.

Information on the candidate(s) selected by the election committee will be shared with members. Members will have one week to view the nominations and vote for their chosen candidate(s).

8. Important Dates (subject to changes)

- December 12th to January 16th at midnight : Call for applications

- January 17th to March 16th : Analysis of applications received
- March 21st to April 21st : Vote
- Date to be confirmed : Announcement of new board directors at the AGM